

Avis voté à la séance plénière du 13 novembre 2019

## Travail, emploi et mobilités

### Déclaration du groupe CGT

Disons-le d'emblée, ce projet d'avis, au croisement de plusieurs problématiques structurelles était risqué. Comment en effet traiter des questions de mobilités sans questionner dans le même temps les choix industriels, urbanistiques, sociétaux ?

En resserrant l'avis sur des modalités d'action concrètes liées à l'emploi et au travail nos rapporteurs se sont fixé une ambition réaliste : proposer des aménagements qui donnent plus d'effectivité à des dispositions existantes. Malgré la modestie de l'objectif le pari restait difficile.

Viser une meilleure prise de conscience du monde du travail, de la nécessité de modifier les pratiques liées aux déplacements, espérer modifier la réalité des mobilités, choisies ou contraintes, et principalement celles en voiture, nécessitera de progresser dans les ambitions et les pratiques de la négociation d'entreprise en la matière.

Cela impliquera aussi de mieux coordonner les actions mises en œuvre par les entreprises avec celles mises en œuvre par les associations et les élus locaux sur nos territoires.

Le groupe CGT insiste là-dessus : nous ne réussirons ces transformations, ces avancées que si nous sommes capables d'associer les questions environnementales, aux questions sociales, si nous traitons conjointement les inégalités sociales et/ou territoriales.

C'est pourquoi, nous pensons que les autorités organisatrices de mobilités (AOM), devraient envisager le développement d'une offre publique gratuite ou à faible coût de mobilité pour les salariés, adaptée aux besoins dans les territoires particulièrement denses.

Ce projet d'avis a le mérite d'aborder cette question à travers plusieurs préconisations.

Ainsi celle concernant le financement des AOM, ou celle sur la négociation d'un plan de mobilité dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés en précisant les différents thèmes.

Celle demandant une évaluation du contrat de réciprocité, et recommandant au législateur de prévoir un versement additionnel à celui destiné au financement des services de mobilités pour asseoir l'effectivité des obligations des entreprises en est une autre. De même que celle préfigurant une fiscalité et des règles de comptabilité publique pour les véhicules professionnels faiblement émetteurs de GES.

Bien évidemment, les questions d'aménagement des territoires, de politiques publiques en matière d'énergie, de fiscalité restent pendantes et détermineront en définitive les progrès environnementaux.

L'avis a l'avantage de tracer une voie réaliste, visant des progrès limités mais rapides qui pourraient être traduits immédiatement dans la loi mobilités.

Pour toutes ces raisons la CGT a voté l'avis